

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 20 juin 24

Intervention d'Odile Maurin

16.1 Toulouse - Projet de renouvellement Urbain Bagatelle - La Faourette - Papus - Tabar Bordelongue : déclaration de projet - Article L 126-1 du Code de l'Environnement -DEL-24-033

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Etant en accord avec l'avis du comité de quartier sur cette déclaration de projet de renouvellement urbain Bagatelle - La Faourette - Papus - Tabar - Bordelongue, je vais le reprendre ici :

Selon eux, « l'enquête publique n'a pas pris en compte les contraintes environnementales liées à la Zone d'Exposition aux Bruits de l'Aéroport de Blagnac. En particulier, le projet de construction de nouveaux immeubles à Bordelongue dans l'axe des pistes, en zone C des nuisances de l'Aéroport, doit faire l'objet de comptabilités précises validées par les Services de l'Etat et du comité de suivi de l'aéroport, afin d'être conforme code de l'environnement. Ce projet prévoit un immeuble de 6 étages en proximité du périphérique toulousain sans études des pollutions aériennes comme le relève la synthèse de l'avis de la MRAe. La réponse à cet avis ne répond en rien à nos préoccupations environnement et de santé sur le futur projet Bordelongue (contrairement à la zone de Bagatelle). Ces données ne sont pas fournies dans le document soumis à enquête. A ce seul motif le comité a demandé le retrait de l'enquête publique et un complément d'étude et de concertation prenant en compte ce corpus de règles environnementales. Le Comité de Quartier a demandé au commissaire enquêteur de proposer de surseoir à l'enquête publique et de fournir les pièces et études manquantes faute de quoi le projet pourrait être l'objet d'annulation par le juge administratif. »

Je n'ai pas compris si ce projet a finalement été abandonné ou non ?

Puis le comité nous dit : « Le projet prévoit la destruction de 252 logements sociaux et la reconstruction de seulement 68. Les autres reconstructions bénéficieront à l'accession sociale à la propriété pour 109 ménages. L'évolution de la situation sociale, du taux d'inflation, des taux de crédits, des difficultés d'accès à l'emprunt n'a pas été étudiée et n'est pas fournie par Toulouse Métropole pour affirmer que cette proposition correspond aux besoins. Les différentes études réalisées ces dernières années par les services publics ou les sociétés HLM publique ou privées montrent un accroissement constant de la différence entre l'offre et la demande de logements sociaux dans la métropole Toulouse. Pour ces raisons le comité demande que soit réétudiée et fournies précisément, immeuble par immeuble, les prévisions d'accession sociale et de logement locatifs sociaux. En particulier, il demande le bilan des premières tranches de vente des HLM de la cité Papus et la preuve que l'accession à la propriété induit une « requalification sociale » de l'habitat en fournissant les CSP des nouveaux accédant comparé au locataire HLM des même immeubles ou groupes de maisons.

~~Cette modification et la mise à jour des études correspondantes nous fondent à demander un complément d'enquête et surseoir à prendre avis et concertation auprès des organismes et citoyens concernés aux risques d'annulation par le tribunal administratif de ladite enquête et, conséquemment, du projet qu'elle soutend.»~~

Puis il nous dit : « Dans les chapitres 4.5 et 4.6 de la présentation du projet concernant Tabar et Bordelongue, la Métropole prévoit la création d'une voirie entre la rue de l'Yonne et la rue de Vendée face à la rue du Cantal. Elle prévoit également une nouvelle voirie de la rue Courtois de Viçose vers la route de Seysses, face à la rue de la Vendée. Le comité demande un retrait de ces 2 projets et la réalisation préalable de 2 études alternatives manquantes. »

« Concernant la voie rue l'Yonne/rue de la Vendée le projet a suscité une vive opposition puisque plus de 50 personnes ont organisé une manifestation de rue, soutenue par le comité de quartier, lors d'un diagnostic en marchant organisé par les élus de la Ville de Toulouse (Mme Lefèvre et M. Perrin). Suite à cette manifestation les édiles ont engagé une concertation pour organiser une circulation en pétale dans le quartier Papus afin d'apaiser la circulation. Le projet a été présenté aux habitants et devaient mis en œuvre par Toulouse Métropole fin 2023. Ce nouveau projet a pour objectif de diminuer et d'apaiser la circulation dans l'environnement pavillonnaire. Le déboucher d'une voie venant de Tabar aurait l'effet totalement inverse. S'il s'agit d'entrer dans Tabar le quartier a déjà 2 entrées pour une sortie. Une nouvelle voie d'entrée et donc totalement contreproductive. La Métropole n'a pas fourni d'étude concernant l'impact des augmentations de circulation liées à cette voirie. A l'inverse le comité de quartier soutenu par les habitants a demandé la réalisation de la mise en double-sens de la sortie de tabar par la rue de la Sarthe vers la route de Seysses qui correspond à un vrai besoin. Aucune étude de faisabilité et de coût n'a été réalisée malgré les intervention constante du comité de quartier à toutes les concertations auxquelles il a participé. Lors d'une de ces réunion une suggestion a été faite de consacrer la parcelle préemptée par l'EPFL à une circulation piéton/vélo qui correspond au schéma directeur présenté par le Maire – Président. Aucune étude, ou retour, n'a été faite dans les différentes rencontres avec les services Ville/Métropole à cette proposition d'un habitant.

Le comité demande au commissaire enquêteur de demander la reprise de ce projet et les études d'impact faute de quoi il serait susceptible d'annulation partielle. »

« Concernant la voie rue Courtois de Viçose/route de Seysses, le projet suscite la même inquiétude des habitants et riverains. En effet, en fluidifiant la circulation des véhicules automobiles, en particulier professionnels (venant du dépôt Amazon et de l'Oncopole), il va augmenter la densification du trafic sur la rue de la Touraine qui traverse le quartier de Papus alors que tous les acteurs du territoire cherchent à la diminuer. Cette diminution est nécessaire pour la santé publique en terme de pollution, de nuisances phoniques additionnées aux nuisances aériennes, et de sécurité routière. Comme relevé dans l'enquête, les études de santé environnementales de la Métropole identifient cette partie de l'agglomération comme la plus polluée par l'effet des transports et des vents dominants. La non prise en compte de ces études dans l'impact de ces voies de circulation ne peut qu'entraîner un avis défavorable de l'enquête publique. »

« Le cadre règlementaire concernant l'enquête publique ne délègue pas la collectivité organisatrice d'intégrer les autres facteurs environnementaux, en particulier en matière de santé publique. La nouvelle voie va longer un équipement d'accueil de la petite enfance déjà très exposé, aux abords de la route de Seysses. Questionnée en commission de quartier la représentante du Maire a confirmé que cet espace Petite Enfance (- de 3 ans) ne serait pas concerné par une relocalisation dans les prévisions de construction prévue par le NPRU à Bordelongue ni en projet propre de la Ville de la Ville de Toulouse. »

Le comité nous dit aussi : « Par ailleurs, deux propositions ont été faites à de multiples reprises par le comité qui répondraient aux problèmes de circulations de nos 3 quartiers. D'une part, nous demandons la réalisation d'un échangeur complet du périphérique au niveau de Langlade. D'autre part nous souhaitons la réalisation d'un giratoire pour l'intersection entre la route de Seysses et la rue des Martyrs de Bordelongue et comme nous l'avons vu plus haut avec la rue de la Sarthe en double sens. ~~Le comité demande donc le soutien du commissaire enquêteur pour relever une probable inégalité du projet faute d'avoir pris en compte ces incidences environnementales sur la santé des habitants du quartier. »~~

Le comité ajoute : « Le comité de quartier a écrit une contribution annexée à l'enquête sur le NPRU. En effet, la préservation de l'environnement et des espaces verts et boisés doit être plus importante qu'actuellement. Les nouveaux classements que nous proposons ont des incidences sur les autorisations de construire ou de lotir. Aussi, il semble absolument nécessaire de différer l'enquête publique, au moins à la présentation du nouveau PLUIH. A moins que ce projet ne soit précipité et accéléré afin d'échapper à de nouvelles contraintes. »

Enfin, j'ai aussi relevé dans l'enquête publique les points et propositions suivantes :

- La démolition des immeubles situés au plus près de la voie rapide, exposés aux niveaux sonores les plus élevés : qu'en est-il finalement ?
- Le retrait des bâtiments situés le plus proche de l'A620 enlevant également l'effet de masque procuré par ces bâtiments. Par conséquent, la modélisation acoustique montre une augmentation des niveaux acoustiques perçus dans les quartiers Tabar et Cher, particulièrement en façade ouest des étages ; Il est prévu des mesures d'accompagnement, mais qui ne sont qu'expérimentales, pour réduire les niveaux de bruit dans les espaces publics notamment (végétalisation des toitures à proximité de la voie rapide, végétalisation des façades, etc.).
- Le projet permet la démolition de bâtiments présents dans la zone la plus sensible et l'implantation de nouveaux bâtiments d'activités moins sensibles dans cette zone.

A noter aussi un point soulevé par le commissaire enquêteur : un problème d'eau et d'assainissement, notamment un problème de ressources en eau potable, mais aussi de qualité des eaux souterraines, et de mise en œuvre de la doctrine eau pluviale.

Enfin que faites-vous réellement pour protéger les habitants de la pollution au dioxyde d'azote pour ce quartier le plus exposé de la métropole ? Que faites-vous pour cesser de les exposer à un risque grave ?